

Le nombre de faillites d'entreprises revient à son niveau d'avant-Covid

Les procédures en cours pourraient générer 70 000 licenciements pour motif économique dans les mois qui viennent

Béatrice Madeline

La « parenthèse » de la crise liée au Covid-19, qui a permis de contenir les faillites grâce aux aides de l'Etat, est désormais bel et bien refermée. Selon les données publiées mardi 17 octobre par le cabinet Altares, 41 000 entreprises françaises sont entrées en procédure judiciaire entre janvier et septembre, chiffre le plus élevé depuis 2018. « Dans ces conditions, on peut atteindre 55 000 dossiers à la fin de l'année : on est à l'étiage, il n'y a pas de réelle surprise, bonne ou mauvaise », souligne Thierry Millon, directeur des études chez Altares.

Les administrateurs et mandataires judiciaires établissent un constat comparable : « *On sera entre 45 000 et 50 000 dossiers en fin d'année* », indique Me Frédéric Abitbol, président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ). Si cette reprise des faillites, dans un contexte de croissance morose et d'inflation forte, ne surprend personne, quelques signaux alertent. Notamment le fait qu'elles touchent des entreprises un peu plus grandes qu'en début d'année, traduisant les difficultés propres à certaines activités. « *Le poids des PME dans les défaillances est désormais le même que pendant la crise financière, aux alentours de 8 %* », précise M. Millon.

« *Sur nos 39000 dossiers en cours, un peu plus de 23 000 concernent des petites entreprises qui comptent entre zéro et dix salariés, confirme Me Abitbol, mais les dossiers touchant des entreprises de plus de 1 000 salariés est un peu plus élevé que d'habitude* ». Un phénomène lié notamment à la crise de l'habillement ou de l'immobilier. Stéphane Colliac, économiste senior chez BNP Paribas, note, lui, que « *50 grandes entreprises et ETI [entreprises de taille intermédiaire] ont été soumises à une procédure collective au cours des douze derniers mois, soit deux fois plus qu'avant Covid, avec un poids prépondérant du commerce textile* ».

Fin du « quoi qu'il en coûte »

Autre tendance à surveiller, les défaillances touchent plus qu'avant les entreprises dont l'activité s'adresse à d'autres entreprises, que celles qui s'adressent directement aux consommateurs. « *Cela correspond à une évolution fondamentale du paysage économique, décrypte Denis Ferrand, directeur général de Rexecode. Les difficultés sont en train de se déplacer des ménages vers les entreprises ; si ce sont les premiers qui ont freiné la croissance en 2023, les secondes donneront le tempo en 2024.* »

En toute logique, plus les entreprises qui font défaut comptent de salariés, plus l'impact sur l'emploi est important. Les entreprises qui sont en procédure, qu'il s'agisse d'une sauvegarde, d'un redressement ou d'une liquidation directe, représentent 156 000 emplois, selon le CNAJMJ. Ce chiffre devrait donc atteindre un peu moins de 200 000 emplois sur l'année complète, restant sur un étiage bas par rapport à la moyenne de long terme.

« En considérant que les procédures permettent de préserver deux emplois sur trois, le nombre de licenciements pour motif économique lié à la défaillance de l'employeur devrait être de l'ordre d'environ 70 000 sur l'année 2023 », calcule Me Abitbol. De quoi alimenter la remontée du chômage.

Dans ses prévisions pour la France publiées mardi, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime que *« la seconde moitié de 2023, mais surtout 2024, seront celles du retournement de la courbe du chômage, ce dernier passant de 7,2 % à 7,9 % à la fin 2024 »*. La fin du « quoi qu'il en coûte » et les échéances à venir (un peu moins de 69 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat ont déjà été remboursés sur un total de 144 milliards de prêts) se traduirait selon l'OFCE par une accélération des défaillances et la disparition de 138 000 emplois en 2024, soit une hausse de 0,4 point du chômage.

Mais cette remontée viendra aussi, selon les économistes, de la réforme des retraites qui se traduit par un recul de l'âge de départ. Sur la seule année 2023, la réforme va apporter 177 000 actifs supplémentaires sur le marché du travail, soit une hausse de 0,6 % de la population active. En 2024, cette hausse sera de 0,4 %. Si une personne concernée sur deux « basculait » dans le chômage et que les faillites devaient s'accélérer, le taux de chômage pourrait remonter à 8,5 % en 2024, estime l'OFCE.